

Décembre 2019 - révision 2

Tableau 3 : le nombre de personnes dans le dispositif d'hébergement ou de logement adapté comprend maintenant le nombre de places en intermédiation locative (Solibail)

Tableau 3 : la colonne 2, ligne 4, ne comprends plus que les demandeurs de logement social hébergés chez des parents ou enfants, des particuliers, logés gratuitement ou sous-locataires

Tableau 4 : taux SRU avec une précision de deux chiffres après la virgule

Tableau 5 : insertion sous la première ligne des demandes et des attributions pour et hors mutation

Tableau 5 : ligne de séparation dans la première colonne et ajout libellé « Pour et hors mutation » dans la cellule devant : « dont 1er quartile », « dont Publics Prioritaires », « dont DALO »

Tableau 5 : ajout d'une décimale aux pourcentages de la ligne "dont 1er quartile "

Tableau 5 : à la ligne "dont 1er quartile", colonne "Attributions en 2018", "hors QPV" devient "hors QPV et ex-ZUS"

Tableau 5 : le nombre d'attributions en 2018 pour le 1er quartile comprend maintenant les réponses non renseignées ou incohérentes.

Guide de lecture : précisions apportées sur les sources des données

Guide de lecture Tableau 5 : ajout de la précision "le nombre d'attributions en 2018 pour le 1er quartile comprend également les réponses non renseignées ou incohérentes."

Guide de lecture Tableau 6 : ajout "Précision : Le nombre de places au 31/12/2018 d'hébergements (CHU, CHRS, ...) comprend les places d'hébergement en

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
- Centre d'Hébergement d'Urgence(CHU) hors centres hivernaux et hors dispositifs migrants
- Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) pour réfugiés dont DPHRS
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) dont centre de transit"

Guide de lecture Tableau 3 : ajout "Précisions :

- Les personnes dans le dispositif d'hébergement ou de logement adapté comprennent les personnes résidant dans un :
 - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 - Centre d'Hébergement d'Urgence(CHU) hors centres hivernaux et hors dispositifs migrants
 - Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) pour réfugiés dont DPHRS
 - Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) dont centre de transit
 - Logement adapté : Places en Résidence Sociale (hors RS-Foyer du Jeune Travailleur)
 - Foyer de Jeunes Travailleurs (dont RS-FJT)
 - Foyer de Travailleurs Migrants
 - Pension de Familles (dont résidences accueil)y sont ajoutées le nombre de places en intermédiation locative (Solibail)

"